



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ambassade d'Algérie à Berlin

سفارة الجزائر ببرلين

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de facilitations permettant à nos ressortissants de se rendre en Algérie, à l'occasion de la saison estivale, l'Ambassade d'Algérie à Berlin porte à la connaissance des membres de la communauté nationale établis en Allemagne qu'il a été décidé d'autoriser à **titre exceptionnel et dérogatoire, et ce jusqu'au 31 octobre 2024**, l'entrée et la sortie du territoire national aux **détenteurs de passeports étrangers en cours de validité, accompagné d'un document biométrique algérien**, sans être soumis à l'obligation de visa selon les deux formules suivantes :

- **Passeport étranger en cours de validité, accompagné d'une carte nationale d'identité biométrique et électronique (CNIBE) algérienne** même si cette dernière est arrivée à expiration.
- **Passeport étranger en cours de validité, accompagné d'un passeport biométrique algérien expiré** pour les personnes qui ne sont pas en possession d'une CNIBE.

L'Ambassade reste à la disposition des membres de la communauté nationale établis en Allemagne pour tout complément d'information à ce sujet.